

FAIR Canada et les défenseurs des consommateurs soutiennent la proposition relative à une autorité contraignante

Toronto, 28 février 2024 – FAIR Canada et une coalition de défenseurs des consommateurs ont conjointement soumis [une lettre de commentaires soutenant la proposition](#) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) de créer un régime contraignant dans le traitement des plaintes liées à l'investissement.

La coalition, qui représente les points de vue des consommateurs de produits financiers et des investisseurs particuliers à l'échelle nationale met l'accent sur la nécessité d'adopter cette proposition afin de rectifier un système qui fait courir des risques aux Canadiens. La proposition s'attaque à la pression fréquente exercée sur les Canadiens pour qu'ils acceptent des offres inadéquates de règlement des plaintes de la part des sociétés d'investissement. En moyenne, ces offres dérisoires sont inférieures d'environ 40 % aux montants que l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) juge équitables.

« FAIR Canada est solidaire des autres défenseurs des consommateurs et appuie cette importante initiative visant à protéger les investisseurs », a déclaré Jean-Paul Bureaud, directeur général de FAIR Canada. « Le fait d'accorder à l'OSBI un pouvoir exécutoire permettra de clore les plaintes des investisseurs et d'établir un processus de résolution plus juste, plus équilibré et plus efficace. »

Depuis plus de dix ans, FAIR Canada et d'autres groupes de défense des consommateurs plaident en faveur d'une autorité contraignante, reconnaissant son rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité du marché canadien des services financiers. Cette proposition permettra d'aligner notre système de traitement des plaintes sur les normes internationales, d'améliorer la capacité de l'OSBI à résoudre les plaintes de manière équitable pour toutes les parties concernées, et de renforcer la protection des investisseurs et leur confiance dans le système de réglementation.

« Nous félicitons les ACVM d'avoir pris des mesures concrètes pour établir une structure permettant à l'OSBI d'exercer des pouvoirs décisionnels contraignants », a déclaré M. Bureaud. Nous exhortons les autres groupes, les investisseurs individuels et le public à se joindre à nous pour soutenir les propositions des ACVM. »

À propos de FAIR Canada

FAIR Canada défend les droits des investisseurs particuliers au Canada par l'entremise de la défense des intérêts, de l'éducation et de l'avancement des questions de réglementation. Nous sommes le porte-parole indépendant et digne de confiance afin de répondre aux enjeux importants qui touchent les investisseurs particuliers. En tant que seul organisme sans but lucratif, axé sur les investisseurs au Canada, nous fournissons des commentaires éclairés et objectifs sur les questions de réglementation qui ont une incidence sur l'équité et la protection des investisseurs. Pour en savoir plus sur les droits des investisseurs, consultez <https://faircanada.ca/fr/> et suivez-nous sur [X](#) (anciennement Twitter) et [LinkedIn](#).

Pour plus d'informations, contactez :

Jean-Paul Bureaud
Directeur général, FAIR Canada
jp.bureaud@faircanada.ca

Julia K. Mackenzie
Directrice, Relations publiques, FAIR Canada
julia.mackenzie@faircanada.ca